unité 45

Atelier sur l’élaboration de plans de sauvegarde : Introduction

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2016



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : Workshop on developing safeguarding plans introduction

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

Plan de cours

Durée :

1 jour

Objectif(s) : 

Développer une compréhension commune de la justification et des objectifs d’un atelier sur l’élaboration de plans de sauvegarde dans le respect de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-1) et établir une relation de travail avec les participants. Rafraîchir leurs connaissances sur les concepts clés de la Convention, les familiariser avec le ‘Guide progressif sur l’élaboration de plans de sauvegarde du PCI’ (Imprimé 3 de l’Unité 45) et présenter l’approche (avec ou sans jeu) et le(s) scénario(s) retenu(s) pour l’atelier.

Description :

Cette Unité présente le contexte, la justification et le but d’un atelier de cinq jours sur l’élaboration de plans de sauvegarde conformes à la Convention de 2003. L’atelier couvre les connaissances qu’exige l’établissement d’un plan de sauvegarde. Après avoir passé en revue les concepts clés de la Convention, l’atelier propose trois différents scénarios qui peuvent être utilisés afin de parfaire les compétences nécessaires à l’élaboration d’un plan de sauvegarde. Les facilitateurs partent de ces scénarios soit sous forme de jeu interactif où les situations et les rôles sont tenus par les participants selon le choix du scénario, soit dans un atelier plus classique où les scénarios sont analysés en groupes comme des études de cas.

Séquence proposée :

* Le facilitateur, homme ou femme, parle de son expérience concernant le patrimoine culturel immatériel en citant quelques exemples de sauvegarde du PCI sur lesquels il ou elle a travaillé ou s’est intéressé(e).
* Les participants se présentent brièvement à tour de rôle ou réciproquement et parlent de leur intérêt et de leur expérience professionnelle en matière de sauvegarde du PCI (cf. Imprimé 2 de l’Unité 1).
* Le facilitateur introduit l’objectif de l’atelier ; les participants discutent des résultats qu’ils en attendent.
* Le facilitateur affine les connaissances des participants dans la compréhension de notions comme celles de PCI, sauvegarde ou communauté, puis passe en revue ce que la Convention, les DO, les formulaires, ainsi que les décisions et les recommandations du Comité intergouvernemental ont à dire sur la sauvegarde en vertu de la Convention et présente d’autres ressources (Imprimé 1 de l’Unité 1).
* Le facilitateur présente l’Imprimé 3 de l’Unité 45, ‘Guide progressif sur l’élaboration de plans de sauvegarde du PCI’.
* À la fin de la première journée, le facilitateur introduit l’approche choisie pour l’atelier (avec ou sans jeu) et les participants reçoivent un texte à lire pour le lendemain afin de se familiariser avec le premier scénario.

documents de référence :

* Notes du facilitateur de l’Unité 45
* Calendrier du facilitateur de l’Unité 45
* Imprimé 1 de l’Unité 45 : Calendrier du participant (à transcrire sur l’Imprimé à partir des pages 5-6 qui suivent, adapté en fonction de l’atelier proprement dit et distribué aux participants)
* Imprimé 2 de l’Unité 45 : Liste des participants (à établir par les organisateurs, puis à réviser au début de l’atelier avant sa distribution aux participants)
* Imprimé 3 de l’Unité 45 : Guide progressif sur l’élaboration de plans de sauvegarde du PCI
* Tous les matériels de l’Unité 46
* Imprimé 1 de l’Unité 1 : Abréviations, acronymes et terminologie
* Imprimé 2 de l’Unité 1 : Présentation des participants
* Textes du participant de l’Unité 3 (Concepts clés) et de l’Unité 9 (Sauvegarde)
* Imprimé 7 et PowerPoint 3 de l’Unité 55 : Introduction à la propriété intellectuelle et au PCI
* Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[2]](#footnote-2)

unité 45

Atelier sur l’élaboration de plans de sauvegarde: Introduction

exposé du Facilitateur

#### but de l’atelier

À la fin de l’atelier sur l’élaboration des plans de sauvegarde, les participants auront une connaissance approfondie de la nature de la Convention orientée vers la sauvegarde et une bonne compréhension du concept de sauvegarde du PCI, comme le préconise la Convention et ses DO. Ils sauront aussi pourquoi et comment les communautés, groupes et individus concernés doivent être les principaux acteurs engagés dans la conception et l’exécution de toute activité de sauvegarde relative à leur PCI et comprendront le mode de préparation de plans de sauvegarde cohérents et de bonne qualité dans des situations complexes, en tenant compte de différents types d’intérêts. Ils sauront aussi bien évaluer les points forts que les faiblesses des plans de sauvegarde du PCI.

#### aperçu de l’Atelier de cinq jours

L’atelier complet est prévu sur cinq jours, mais doit être adapté aux connaissances et à l’expérience de ses participants. Il peut être consacré uniquement à l’élaboration de plans de sauvegarde (trois à cinq jours) ou rentrer dans le cadre d’un atelier combiné qui intègre des unités portant sur d’autres thématiques comme la mise en œuvre de la Convention, la politique ou l’assistance internationale. L’idée est de laisser au facilitateur la possibilité de rapprocher et conjuguer différents thèmes afin de créer un atelier qui réponde précisément aux attentes des participants.

Les orientations fournies ici s’appliquent à un atelier standard (cinq jours dans le cas présent) divisé en trois parties, comme indiqué ci-dessous. Si le facilitateur envisage un atelier de courte durée, il sera possible d’utiliser un seul scénario (voire deux).

1. Introduction à l’atelier (Unité 45)

Cette journée d’introduction a pour but de rafraîchir dans l’esprit des participants la perception de notions comme celles de PCI, de sauvegarde ou de communauté et de passer en revue ce que disent la Convention, les DO, ainsi que les décisions et les recommandations du Comité intergouvernemental au sujet de la sauvegarde en vertu de la Convention. Les facilitateurs présenteront également aux participants le guide progressif sur l’élaboration de plans de sauvegarde du PCI (Imprimé 3 de l’Unité 45). À la fin de cette première journée, le facilitateur présentera l’approche (avec ou sans jeu) et donnera aux participants un texte à lire pour le lendemain afin de les familiariser avec le premier scénario.

On trouvera dans cette unité (Unité 45) le matériel utilisé pour les sessions du premier jour ; les facilitateurs pourront aussi consulter la documentation préparée pour l’Unité 3 (Concepts clés), l’Unité 9 (Sauvegarde) et l’Unité 10 (Politique).

1. Scénarios (Unité 46)

Les participants analysent et discutent d’un ou deux scénarios ou études de cas retenus par les facilitateurs (les matériels de ces trois scénarios se trouvent dans l’Unité 46). Les facilitateurs ont sinon la possibilité de choisir un de ces scénarios en l’accompagnant d’un débat sur la sauvegarde d’un ou plusieurs éléments réels dont un ou plusieurs participants pourront parler de vive voix en apportant suffisamment d’informations.

Chacun des facilitateurs (il y en a normalement deux par atelier) guidera un groupe de participants dans ses discussions sur les scénarios sans perdre de vue les étapes analytiques qu’il lui aura fait connaître le premier jour. Il n’y a pas besoin d’insister sur une application rigoureuse de l’analyse étape par étape dès lors que les participants arrivent à poser toutes les bonnes questions. Il incombe aux facilitateurs de veiller à ce que soient débattus les enjeux majeurs d’une sauvegarde du PCI fondée sur l’engagement de la communauté et orientée vers le développement.

Les participants, tout en assumant leurs rôles individuels dans la version des scénarios avec jeu ou dans un débat collectif sur les scénarios sans jeu, travaillent à la définition des grandes lignes d’un éventuel plan de sauvegarde. Le débat autour d’un scénario peut durer un ou deux jours (cf. Notes du facilitateur 1 de l’Unité 46). Il est suivi d’une séance de compte rendu et d’une session sur la manière de comparer et d’évaluer la qualité des différents plans de sauvegarde du PCI au sein d’une même communauté.

1. Clôture et évaluation (Unité 47)

Pour animer la session récapitulative de l’atelier, les facilitateurs trouveront une série de questions –dont certaines à choix multiple-– dans leurs matériels de l’Unité 47. Pour faire l’évaluation globale de l’atelier, ils devront se référer à l’Imprimé de l’Unité 15 sur l’évaluation des ateliers, préparé au titre du programme de renforcement des capacités de l’UNESCO. Enfin, ils devront adapter le formulaire de l’Unité 15 à leur atelier sur l’élaboration de plans de sauvegarde.

#### Préparatifs de l’atelier

Il est important que les facilitateurs commencent à préparer l’atelier de bonne heure afin d’avoir assez de temps pour étudier le matériel, se familiariser avec le contexte local du pays hôte, adapter le matériel aux besoins et, si possible, commencer à interagir avec les partenaires locaux. Le nombre de journées de travail nécessaires à la préparation de l’atelier varie selon le degré de familiarité des facilitateurs avec le matériel, le contexte local (s’agissant en premier lieu du patrimoine culturel immatériel) et leur connaissance des participants et de leur expérience. Cependant, les facilitateurs qui seront nouveaux à l’atelier auront besoin d’un temps de préparation supplémentaire. Ceux qui auront utilisé une ou deux fois le matériel seront beaucoup plus à l’aise et se prépareront d’autant plus vite.

Les facilitateurs doivent être au courant des principales discussions intervenues pendant le Comité en terme de sauvegarde, sachant que la pensée du Comité ne se reflète pas toujours rapidement dans les Directives opérationnelles. En fait, les facilitateurs doivent suivre les débats du Comité lors de ses sessions annuelles (l’enregistrement des précédentes sessions est disponible en ligne, de même que la transmission en direct de chaque réunion du Comité).

Le document sur les ‘Questions transversales’ résultant de l’évaluation et l’examen des dossiers de candidature, propositions et demandes, disponible à la page des ‘formulaires’ (http://www.unesco.org/culture/ich/fr/forms), donne une liste presque inépuisable de références aux documents et DO du Comité en matière de sauvegarde. Heureusement, une grande partie des informations pertinentes est résumée dans des documents comme l’Aide-mémoire pour l’élaboration de dossiers de candidature à la Liste du PCI nécessitant une sauvegarde urgente (mais également sur la page des ‘formulaires’ : http://www.unesco.org/culture/ich/fr/forms).

Bien que l’ancrage de la Convention au niveau du pays soit un principe important qui sous-tend le programme de renforcement des capacités de la Convention, les scénarios sont complexes et ont du mal à s’adapter aux circonstances locales. Toutefois, ce que peuvent faire les facilitateurs pour favoriser l’engagement compte tenu des circonstances locales, c’est d’étudier la mise en œuvre de la Convention dans le pays qui accueille l’atelier, y compris l’établissement d’un inventaire et la sauvegarde du PCI, afin de mieux comprendre la contribution des participants au débat et d’être en mesure de mieux les guider. Les idées et principes généraux pertinents applicables au contexte local à l’issue des exercices de scénarios peuvent être rendus explicites et débattus à la dernière séance pour chacun des scénarios.

#### Identification des participants

Les coorganisateurs nationaux/locaux tireront le meilleur parti de l’atelier s’ils identifient les participants qui sont ou seront directement impliqués dans l’élaboration de plans de sauvegarde : détenteurs, dirigeants locaux, administrateurs du PCI, ONG spécialisées et représentants institutionnels, fonctionnaires des ministères, etc.. Dans l’énoncé des besoins à envoyer aux interlocuteurs nationaux en préparation de l’atelier, l’UNESCO inclura donc les critères de sélection des participants, en précisant la date limite de soumission d’une liste indicative à l’UNESCO (l’idéal étant au plus tard 4 semaines avant l’atelier). L’UNESCO et les interlocuteurs nationaux doivent convenir de la liste définitive. Les facilitateurs, surtout s’ils ont déjà fait des ateliers dans le même pays, doivent être impliqués ou tout du moins informés du processus. C’est ainsi qu’ils seront renseignés sur le nombre et le profil des participants en préparant l’atelier.

Dans l’idéal, les facilitateurs devraient envoyer aux participants la fiche de présentation des participants (Imprimé 2 de l’Unité 1) plusieurs semaines avant le début de l’atelier. Si les facilitateurs reçoivent les imprimés complétés en temps utile, ils seront aptes à prendre en compte les données sur l’expérience et les compétences des participants au moment d’établir le programme sous sa forme définitive et (dans la version des scénarios avec jeu) au moment d’attribuer les rôles aux participants dans les jeux de rôle.

S’il est impératif que les participants sachent lire dans la langue de l’atelier (sauf si une personne analphabète vient accompagnée de quelqu’un qui peut lui déchiffrer les informations essentielles), la maîtrise de la langue orale est plus importante que l’écrit pour suivre l’atelier. Les organisateurs de l’atelier doivent expliciter le fait que l’équilibre entre les sexes dans la participation à l’atelier est un principe fondamental de l’UNESCO.

Calendrier du facilitateur

| JOUR 1 : INTRODUCTION | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Session | Durée | Matériels du facilitateur | | Matériels du participant |
| **Session 1 :** Ouverture | 1 heure |  | | Imprimé 2 de l’Unité 1 : Présentation des participants  Imprimé 2 de l’Unité 45 : Liste des participants |
| **Session 2 :**  Introduction à l’atelier | 30 minutes | Notes du facilitateur de l’Unité 45  Notes du facilitateur 1 de l’Unité 46 | | Imprimé 1 de l’Unité 1 : Abréviations, acronymes et terminologie  Imprimé 1 de l’Unité 45 : Calendrier du participant  Textes fondamentaux |
| Pause | 20 minutes | | | |
| **Session 3 :** Concepts clés | 1 heure | Notes du facilitateur de l’Unité 3  Textes fondamentaux | | Texte du participant de l’Unité 3 |
| **Session 4 :** Sauvegarde (Convention, DO) | 30 minutes | Notes du facilitateur &  présentation PowerPoint de l’Unité 9 | | Texte du participant de l’Unité 9 |
| Déjeuner | 1 heure | | | |
| **Session 4 (suite) :**  Sauvegarde (Comité ; protection de la propriété intellectuelle) | 1 heure 30 | | Notes du facilitateur & PowerPoint de l’Unité 9  Aide-mémoire  Comptes rendus du 9.COM en 2014, ITH/15/10.COM/4 | Texte du participant de l’Unité 9  Imprimé 7 de l’Unité 55 : Introduction à la propriété intellectuelle et au PCI |
| Thé ou café | 20 minutes | | | |
| **Session 5 :**  Guide progressif sur l’élaboration de plans de sauvegarde du PCI | 1 heure 30 | | Notes du facilitateur de l’Unité 45  Notes du facilitateur 1 de l’Unité 46 | Imprimé 3 de l’Unité 45 : Guide progressif sur l’élaboration de plans de sauvegarde du PCI |
| **Session 6 :**  Présentation du premier scénario | 30 minutes | | Notes du facilitateur 1 de l’Unité 46 | Blika, Limnu ou Kassen Imprimé 1 de l’Unité 46 |

| JOUR 2 À 5 : ébauche de PLANS DE SAUVEGARDE | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Session/Unité | Durée | Matériels du facilitateur | Matériels du participant |
| 2 scénarios d’élaboration de plans de sauvegarde | 3 jours et demi | Matériels de l’Unité 46 | Matériels de l’Unité 46 |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Après-midi JOUR 5 : CONCLUSION ET ÉVALUATION | | | |
| Session/Unité | Durée | Matériels du facilitateur | Matériels du participant |
| Évaluation des connaissances | 2 heures | Notes du facilitateur de l’Unité 47 | Imprimé 1 de l’Unité 47 : Questions à choix multiple et autres |
| Évaluation | 45 minutes | Unité 15 | Imprimé 1 de l’Unité 15 : Formulaire d’évaluation |

**session 1: Ouverture**

Discours (facultatifs) ; introduction du facilitateur ; présentation des participants (chacun à tour de rôle ou réciproquement) ; aperçu des résultats attendus de l’atelier.

**session 2 : Introduction à l’ATELIER**

Avant l’atelier, les facilitateurs adaptent le calendrier des participants d’après celui qui figure ci-dessus en fonction des connaissances des participants et du temps dont ils disposent. Ensuite, ils présentent la méthodologie (scénarios) et l’approche (avec et sans jeu) choisies pour l’atelier proprement dit. Puis ils passent en revue le calendrier et définissent le programme de l’atelier et ses objectifs.

**session 3 : Concepts clés**

La session 3 doit porter sur l’étude d’au moins trois concepts majeurs : 1) la définition du PCI ; 2) la sauvegarde ; 3) les communautés, groupes et individus. Les participants ont probablement suivi d’autres ateliers du PCI sur le renforcement des capacités et devraient donc déjà être familier avec ces notions. Les facilitateurs pourraient demander à un participant de lire à haute voix la définition de la sauvegarde et à un autre de lire les trois phrases qui constituent la définition du PCI, puis leur demander de commencer à les interpréter tout en fournissant des exemples. Les autres participants sont ensuite associés au débat. En ce qui concerne la notion de ‘communautés, groupes et individus’, les facilitateurs pourraient renvoyer les participants à la première phrase de la définition (article 2.1) et à l’article 15, puis lancer le débat à partir de là. Ici, le document le plus utile –et qui permettra aussi aux facilitateurs de se préparer– est le Texte du participant de l’Unité 3. S’il y a le temps d’examiner une étude de cas, celle d’Auahu:da (Étude de cas 21) pourrait être discutée brièvement. Cette dernière illustre la différence entre les valeurs qu’attachent les communautés elles-mêmes et certains professionnels des musées aux mêmes objets et les conflits qui s’ensuivent entre les adeptes de la protection de ces objets patrimoniaux et ceux qui veulent sauvegarder ces objets, en allant jusqu’à leur décomposition naturelle.

**session 4 : Sauvegarde**

Il peut être utile de jeter rapidement un regard sur la présentation PowerPoint de l’Unité 9 concernant la sauvegarde, en portant l’attention sur les menaces et les risques sans trop s’attarder sur les types d’activités de sauvegarde. S’il y a le temps d’examiner au moins une étude de cas, celle de Sanbasomawashi (Représentation du Nouvel An) au Japon (Étude de cas 25) pourrait faire l’objet d’un débat pour illustrer la situation d’une expression traditionnelle menacée de disparition, mais ayant encore une fonction dans la société, qui a ensuite été revitalisée grâce à l’action des femmes vivant dans la région concernée.

Les facilitateurs devront soulever différentes questions relatives à la sauvegarde en s’inspirant des documents du récent Comité. Outre l’Aide-mémoire (cf. matériels du facilitateur pour la présente session), les facilitateurs souhaiteront peut-être aussi se reporter aux considérations exprimées par l’Organe d’évaluation et le Comité dans l’application des critères 2 et 3 pour les candidatures à la LSU.

Dans cette session, les facilitateurs doivent aussi parler brièvement des possibilités qu’offre la protection de la propriété intellectuelle au PCI – pour cela ils pourront utiliser le document « Introduction à la propriété intellectuelle et au PCI » (Imprimé 7 de l’Unité 55). Ce sont des points importants dans les discussions sur le scénario de Kassen (qui s’interroge sur la protection de la propriété intellectuelle sous la forme de marques collectives ou de certification et d’indications géographiques). Le scénario de Limnu permet aussi aux participants de trouver de bonnes raisons de proposer la protection de la propriété intellectuelle dans un contexte de sauvegarde plus général.

**session 5 : Le guide progressif**

Les facilitateurs distribuent l’Imprimé 3 de l’Unité 45, « Guide progressif sur l’élaboration de plans de sauvegarde du PCI », et présentent ce document en évoquant brièvement chacune des étapes. L’Imprimé 3 pose un grand nombre de sous-questions à ce propos. Il est impossible d’y répondre en totalité – il y en a trop. Les facilitateurs devraient étudier attentivement ce document avant l’atelier et le présenter à leur manière. Le but de la présentation est de faire en sorte que les participants se sentent à l’aise avec le système au bout des sept étapes et de leur faire comprendre qu’il pourrait être judicieux de maintenir un certain ordre dans le développement des activités de sauvegarde. Il faut qu’ils sachent également qu’ils peuvent consulter le guide comme un outil de travail, soit pendant l’atelier, ou plus largement dans leur vie professionnelle ou communautaire. Si un groupe parvient à définir les grandes lignes d’un plan de sauvegarde sans consulter le guide, c’est très bien ; au cours des discussions, le facilitateur dans son rôle spécifique, pourra toujours inviter les participants à discuter de questions spécifiques.

Les facilitateurs peuvent rappeler à un moment donné aux participants que le guide peut être très utile s’ils veulent contribuer à l’établissement d’un plan de sauvegarde dans le cadre d’une candidature sur la Liste de sauvegarde urgente. Les facilitateurs pourraient souhaiter renvoyer les participants aux instructions correspondantes contenues dans le formulaire ITH-01 (disponible à la page des ‘formulaires’ : http://www.unesco.org/culture/ich/fr/forms) ou leur faire lire tout ou partie de ces instructions.

**session 6 : présentation du premier scénario**

Au début de la deuxième journée, les facilitateurs demanderont aux participants de revoir les connaissances acquises la veille et d’essayer de comprendre quelles lacunes restent encore à combler.

Le facilitateur peut souhaiter insister à ce stade sur le fait que les discussions (le processus) des jours suivants auront plus d’importance que le résultat exact des discussions (le produit). Ce qui est attendu des participants, c’est qu’ils développent les grandes lignes d’un plan de sauvegarde, non pas un plan trop détaillé qui leur prendrait trop de temps et d’énergie. Les facilitateurs doivent essayer de stimuler ces échanges sur un large éventail de questions diverses en terme de sauvegarde.

Enfin, l’Imprimé ‘Bienvenue à …’ pour le premier scénario sera distribué aux participants qui seront invités à lire attentivement ce texte pour le lendemain.

1. Fréquemment appelée « Convention du patrimoine immatériel », « Convention de 2003 » et, aux fins de la présente unité, dite simplement « la Convention ». [↑](#footnote-ref-1)
2. . UNESCO. *Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (dénommés ci-après « *Textes fondamentaux*»). Paris, UNESCO. Disponible sur le site <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00503>. [↑](#footnote-ref-2)